



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/09/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2020-417

1. Intitulé du projet

Réalisation du gymnase de Richeval sur la commune de Morne-à-l'Eau

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

REGION GUADELOUPE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Ary CHALUS, président du conseil régional

RCS / SIRET

2 3 9 7 1 0 0 1 5 0 0 0 2 9

Forme juridique

COLLECTIVITE TERRITORIALE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39°	Néant : emprise au sol et surface de plancher < 10 000 m ² , terrain d'assiette < 5ha
41°a)	Construction d'une aire de stationnement public : 121 places
44°d)	Néant : accueil < 1000 personnes
47°	Néant : surface < 0.5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Conseil Régional de la Région Guadeloupe porte le projet de la création d'un gymnase sur la commune de Morne-à-l'Eau. Le projet s'inscrit sur la parcelle AH171 couvrant une surface de 1,36ha.

Le projet inclus :

- la création d'un bâtiment à simple rez-de-chaussée de 2 000m² d'emprise au sol environ, à usage de salle omnisport. Le gymnase intègre une aire de jeu de 1 273m², des gradins fixes de 320 places assises, une infirmerie, des vestiaires, des sanitaires, ...

- l'aménagement des espaces extérieurs : la création de 121 places de stationnement enherbées (121 véhicules légers dont 12 PMR et 1 place bus), une voie de desserte interne facilitant la circulation des visiteurs et l'accès aux véhicules de secours. Une emprise est réservée pour les sports de plein air, il pourra y être aménagé des terrains de terrain, une piste d'athlétisme.

Compte tenu des surfaces prévues, il a été estimé que le gymnase peut accueillir jusqu'à 660 personnes : 160 personnes sur l'aire de jeu, 320 personnes dans les gradins, et 180 personnes sur le promenoir. Il s'agit d'un ERP type X catégorie 3.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de :

- créer un gymnase sur la commune de Morne-à-l'Eau pouvant accueillir des compétitions régionales,
- d'y assurer un accès et un stationnement pratique et sécurisé pour les visiteurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier présente les contraintes suivantes :

- l'accessibilité depuis la RN6
- sols constitués d'argiles gonflantes,
- l'inondabilité du site (protection des ouvrages et des usagers ainsi que la non incidence sur les avoisinants),
- gestion des eaux de surface du fait des faibles pentes.

Les techniques de travaux prévues sont les suivantes :

- Terrassements généraux,
- Gros œuvre du bâtiment,
- Constitution du fond de formes,
- Pose des réseaux principaux et mise en œuvre des attentes,
- Création des couches d'assise (GB) afin d'étancher les plateformes,
- Intervention des lots architecturaux,
- Pose des bordures,
- Finalisation des réseaux,
- Mise en œuvre des revêtements de surface.

La durée des travaux de VRD est estimée à 10 mois séparés en 2 mois de terrassement avant le gros œuvre du bâtiment (GO), 5 mois après le GO et 3 mois après ou pendant les lots architecturaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accessibilité depuis la RN6 va faire l'objet d'une attention particulière pour limiter les risques d'accident. A ce jour, il est envisagé d'aménager un "tourne à gauche" sur la RN6 pour permettre l'accès au site. Ce point doit être confirmé par Routes de Guadeloupe.

La voie de desserte de l'aire de stationnement est suffisamment dimensionnée pour permettre une circulation fluide.

Les eaux de ruissellement seront soigneusement récupérées et seront dirigées vers un bassin intermédiaire de stockage avant d'être évacuées dans le fossé existant en limite sud et traversant la RN6 au droit de l'accès depuis l'axe national. Il s'agit d'une arche de largeur 1.30m et de hauteur 1.20m. Le bassin va permettre de ne pas aggraver les débits rejetés en aval du projet afin de ne pas avoir d'impact sur l'inondabilité des enjeux en aval et notamment la RN6.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe aux dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Déclaration Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement.

Le projet n'est pas soumis à une demande d'autorisation de défrichement conformément au titre de l'article L.341-3 du Code Forestier car il n'est pas prévu de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette du projet	1,36 ha
Superficie globale du projet : bâtiment, voirie, aire stationnement, zone réservée sport de plein air	1,10 ha
Superficie du gymnase (bâtiment)	0,20 ha
Superficie voirie, aire de stationnement	0,50 ha
Longueur de voirie	420 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Morne-à-l'Eau 97111
 Lieu-dit « Richeval »
 Parcelle Section AH N° 171 pB
 13567.00m2

Coordonnées géographiques¹Long. 6 1° 4 5' 2 8" 28 Lat. 16° 3 4' 4 6" 677

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 1° 4 5' 4 7" 43 Lat. 16° 3 4' 3 8" 84

Point d'arrivée :

Long. 6 1° 4 5' 2 5" 60 Lat. 16° 3 4' 4 8" 19

Communes traversées :

Morne-à-l'Eau

Coordonnées WGS UTM 20N :

Départ : X 665 060 m / Y 1 807 599 m

Arrivée : X 665 290 m / Y 1 807 709 m

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui

Non



4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'autre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Morne-à-l'Eau (97111) possède une façade sur le littoral. Le projet est situé en dehors des espaces remarquables du littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Morne-à-l'Eau adhère au Parc National de Guadeloupe (PNG). Le projet se situe dans l'aire d'adhésion du PNG.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Morne-à-l'Eau est couverte par un PPRN approuvé le 4 septembre 2008. Le projet est concerné par un aléa inondation : faible et moyen => une étude de risque inondation est en cours un aléa liquéfaction faible => une étude géotechnique a été réalisée pour prendre en compte le risque</p> <p>La commune est également située en zone sismicité classée 5 (forte). A ce jour, il n'existe pas de PPRT sur Morne-à-l'Eau.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Implicquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les extraits d'argiles gonflantes (constituant les sols entre les profondeurs 0.3m à 11m) peuvent être réemployés uniquement pour les remblais paysagers. La majeure partie des déblais devra donc être évacuée du site et mis en dépôts dans une zone de décharge autorisée. Le volume exact n'a pas encore été défini.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de la non réutilisation des argiles gonflantes, la création de la plateforme va nécessiter un important approvisionnement en matériaux depuis l'extérieur du projet. Le volume exact n'a pas encore été défini.
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact sur la faune et la flore est faible à négligeable. Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'est présente sur le site. Il s'agit de terrains à urbaniser non exploités à ce jour. Du bétail a été mis sur site pour l'entretien. Aucun arbre n'est présent sur le site. Le projet ne perturbe pas la continuité écologique (trame verte). Le projet est situé dans la continuité du pôle de valorisation des déchets (PVD) dont la construction est en cours de finalisation.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet est constitué de terrains à urbaniser non exploités à ce jour. Du bétail a été mis sur site pour l'entretien, sans qu'il s'agisse d'une exploitation agricole.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Morne-à-l'Eau est couverte par un PPRN approuvé le 4 septembre 2008. Le projet est concerné par un aléa Inondation : faible et moyen => une étude de risque Inondation est en cours un aléa liquéfaction faible => une étude géotechnique a été réalisée pour prendre en compte le risque La commune est également située en zone sismicité classée 5 (forte).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic pourra se voir légèrement augmenté lors des manifestations liées au gymnase. Cependant, compte tenu du gabarit de la RN6, elle est en capacité d'accepter cet éventuel trafic supplémentaire.
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions sonores seront à prévoir en phase travaux. Cet impact sera temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En exploitation les bruits seront limités à la présence de visiteurs dans le cadre des manifestations liées au gymnase, soit en intérieur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux pourront être source de vibrations ponctuelles. Cet impact sera temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking et le bâtiment seront éclairés la nuit lors d'événements.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Effluents sanitaires raccordés au réseau d'assainissement collectif des eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques déchets inertes seront produits en phase chantier. En phase d'exploitation les déchets domestiques émis par les visiteurs seront collectés dans des poubelles.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de limiter l'impact du projet sur les eaux pluviales et le risque inondation en aval, le projet prévoit un réseau de collecte propre et un bassin tampon permettant de compenser l'impact du projet en amont du rejet dans le milieu naturel.

Afin de limiter les surfaces imperméabilisées, le projet prévoit la création de places de stationnement enherbées (type evergreen).

Les émissions lumineuses pour le parking et le gymnase n'auront lieu que lors d'événements nocturnes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est prévu sur une parcelle de la commune, en zone péri-urbaine. Son ampleur ne nécessite pas d'évaluation environnementale dans le sens où les impacts prévisibles sur l'environnement sont faibles à négligeables :

- bruit / vibration : ponctuellement en phase travaux, bruit limité en phase exploitation (visiteurs lors d'événements),
- lumière : lors d'événements nocturnes ponctuels (parking de 121 places, bâtiment),
- biodiversité : négligeable (zone à urbaniser non exploitée aujourd'hui laissé en friche avec du bétail),
- déchets : faible émission en phase chantier, déchets domestiques ponctuels en exploitation,
- trafic : lors d'événements ponctuels (route nationale à proximité adaptée au trafic plus dense),
- ressources : nul.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bourse - Tene

le,

23/09/2020

Signature



Pour le maître d'ouvrage
Jean-Louis BRUGARD

